

| |
|--|
| PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2024 à 20h00 Séance n° 11/2024 |
|--|

Présents : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, FRISOT Carole, AUGIER Romain, BACHELET Carole, GALEWICZ Anne

Excusés : JENESTE Alain donne pouvoir à DUMAS Mickaël, MARQUET François donne pouvoir à Carole BACHELET, BAJARD Marie-Noëlle donne pouvoir à FRISOT Carole, MATICHARD Franck donne pouvoir à AUNOS Daniel, BOURLIERE Claudine donne pouvoir à DUFOUR Gilles

Absent : CORRE Laurent

Secrétaire de séance : FRISOT Carole

Date de la convocation : 2 septembre 2024

ORDRE DU JOUR :

- **FINANCES**
 - o Droits de mutation
 - o Subventions du Département
- **URBANISME**
 - o Droit de préemption urbain : parcelle AB86
- **ECOLE, SPORT, LOISIRS**
 - o Bilan de la rentrée scolaire 2024-2025
 - o Achat de manuels scolaires
 - o Intervention de l'AJS et aide aux devoirs
 - o Convention bibliothèque
 - o AG ADMR : compte rendu
- **VOIRIE**
 - o Eclairage stade
 - o Vidéo protection : convention avec le SIEL
- **BATIMENTS**
 - o Local sou des écoles : remplacement de la porte : devis
 - o Remplacement des fenêtres étage mairie : devis et demande de subvention
 - o Travaux cimetière : mur et caveaux
 - o Sécurisation entrée de l'école
 - o Secrétariat de mairie : réparation du sol
 - o Salle des fêtes : reprise des travaux
 - o Offre d'un bien immobilier à la commune : parcelle AB377
 - o Eglise : devis autels
 - o Travaux divers
- **QUESTIONS DIVERSES**
 - o ZAER : avis conforme des communes
 - o Reprise commerce : bureau de tabac
 - o Rappel formation

Le procès-verbal de la séance du 4 juillet et du 27 juillet sont approuvés.

Modification ordre du jour : Mme le Maire propose de supprimer les sujets : offre d'un bien immobilier, et ZAER et d'ajouter l'inscription de la coupe de bois du Domaine Barret. Le conseil accepte.

INTERCOMMUNALITÉ

1-Programme Leader

Mme Le Maire rappelle que le programme Leader est destiné à financer en partie les études d'un projet d'aménagement du centre bourg. Mme le Maire informe les élus que le cahier des charges pour le recrutement d'un cabinet d'urbanisme est en cours de rédaction. Le calendrier est le suivant :

Octobre : validation du cahier des charges par les élus

Semaines 44 à 46 : consultation des entreprises
Fin novembre : Approbation du cabinet retenu
Décembre 2024 : dépôt de notre dossier

FINANCES

2- **Droits de mutation**

Mme le Maire informe les élus que le montant des droits de mutation perçus au titre de l'exercice 2023 est de 46 806.64 €.

3- **Subvention du Département**

Le 8 juillet 2024 la Commission Permanente de l'Assemblée Départementale a décidé d'accorder à la commune une subvention de 120 000€ dans le cadre des travaux de rénovation de la salle des fêtes.

URBANISME

4- **Droit de préemption urbain : parcelle AB86**

Le conseil ne souhaite pas exercer son droit de préemption

5- **Modification simplifiée n°2 du PLU**

Mme le Maire rappelle que le projet de modification sera mis à disposition du public du 12 septembre au 13 octobre 2024, au secrétariat de mairie, selon les horaires d'ouverture. Un registre de consignation des observations sera ouvert.

ECOLE SPORT LOISIRS

6- **Bilan de la rentrée scolaire 2024-2025**

Mme Déplace énonce que 69 élèves ont fait leur rentrée scolaire, répartis sur 3 classes.

7- **Achat de manuels scolaires**

La directrice de l'école souhaite acquérir de nouveaux livres, pour le montant approximatif de 200€.
Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

8- **Intervention de l'AJS et aide aux devoirs**

Mme Déplace énonce que 12 élèves sont inscrits à l'aide aux devoirs, encadrés par l'AJS, qui se tient le lundi, mardi et jeudi de 16h30 à 17h30. L'aide aux devoirs sur l'année 2023-2024 a coûté 3 049.76 €.

L'AJS demande que ses interventions durant le temps périscolaire bénéficient d'une participation financière de la part de la commune à hauteur de 100€ par cycle.

Mme Déplace souhaite que cette participation financière puisse être prise en charge dans le cadre de Territoire Educatif Rural. Il s'agit d'un dispositif financier mis en place dans les zones rurales pour faciliter l'accès aux activités et à la culture, tout comme dans les zones urbaines.

Une décision sera rendue à l'AJS fin septembre.

9- **Convention bibliothèque**

Délibération 11-2024-1 : mise en réseau des médiathèques de Roannais Agglomération : convention de partenariat 2024-2027

Mme Déplace donne lecture de la convention de mise en réseau des médiathèques de Roannais Agglomération. La mise en réseau de la bibliothèque de St Martin d'Estreaux interviendra en 2026, pour la migration informatique et 2027 pour la mise en œuvre de la navette documentaire.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la signature de cette convention.

10- **AG ADMR : compte rendu**

Mme Déplace explique que l'ADMR de La Pacaudière regroupe 9 communes du canton, compte 243 clients, 27 salariés en CDI, 3 salariés en CDD et 15 bénévoles.

L'ADMR a emménagé dans les locaux de la maison des services de La Pacaudière en mars 2024.

Les objectifs sont de renforcer les recrutements de personnel, accueillir des bénévoles, poursuivre la démarche qualité et mener une réflexion sur des temps d'accueil des bénéficiaires.

11- Coupe de bois Domaine Barret

Délibération 11-2024-2 : Inscription coupe de bois 2025

L'ONF qui gère les bois du Domaine Barret propose d'inscrire deux coupes de bois pour l'exercice 2025 : l'une dont le volume présumé est de 295 m3 et l'autre qui représenterait 300 m3. Il s'agit de coupes de régénération. La vente s'effectuerait sur pied.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les inscriptions proposées et le mode de commercialisation.

VOIRIE

12- Eclairage stade

Les travaux seront réalisés en octobre et ne peuvent faire l'objet d'une subvention de la part du Département.

13- Vidéo protection : convention avec le SIEL

Délibération 11-2024-3 : convention pour le raccordement à l'éclairage public de matériels de vidéo protection

Mme le Maire rapporte que les travaux d'aiguillage sont terminés. Les travaux de génie civil seront réalisés par des entreprises locales.

Il convient de signer une convention avec le SIEL TE LOIRE afin de pouvoir utiliser les équipements d'éclairage public pour l'installation de la vidéo protection.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la signature de cette convention.

14- Travaux cimetière : mur et caveaux

Délibération 11-2024-4 : réfection du mur intérieur du cimetière et demande de subvention

Le mur intérieur du cimetière nécessite des travaux importants : démolition de couvertines, piquage, nettoyage, reprise d'enduits, coffrage, ferrailage et coulage de couvertines tout en protégeant les monuments présents.

M. Dumas donne lecture des devis réceptionnés :

- CJP Toute maçonnerie : 5 887 € HT
- Entreprise Fessy : 8 100.50 € HT

Ces travaux doivent être réalisés rapidement et l'entreprise CJP Toute maçonnerie n'est pas disponible.

Le conseil municipal, accepte le devis de l'entreprise Fessy, pour le montant de 8100.50 € HT à l'unanimité.

Le conseil municipal accepte de demander une subvention au Département.

Lors des travaux sur les concessions reprises M. Desmars a identifié 2 caveaux qui s'effondrent (n° 500 et 501). Il convient de les démolir et les remblayer.

L'entreprise Desmars à chiffrer la réalisation de ces travaux à 4650 € HT (3000€ démontage + 1650 € remblais)

Le conseil municipal décide que ces travaux seront réalisés par les employés communaux.

BATIMENTS

15- Local sou des écoles : remplacement de la porte

Délibération 11-2024-5 : remplacement de la porte du local sou des écoles et demande de subvention au Département

M. Dumas rappelle qu'il devient urgent de remplacer la porte coulissante du local du sou des écoles. Elle sera remplacée par une porte basculante, moins large ce qui nécessitera une reprise de maçonnerie.

M. Dumas donne lecture des devis réalisés :

- CS Menuiserie : remplacement de la porte 1766 € HT
- EURL Xavier Laurand : remplacement de la porte 1500 € HT
- Entreprise Fessy : maçonnerie : 2688 € HT
- CJP : maçonnerie : 3375.25 € HT

Mme le Maire propose de solliciter une aide du Département, via l'enveloppe de solidarité.
Le conseil municipal accepte à l'unanimité de retenir l'entreprise Xavier Laurand pour le remplacement de la porte et l'entreprise Fessy pour la maçonnerie. Le démontage sera à la charge de la commune.
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la demande de subvention au Département.

16- Remplacement des fenêtres étage mairie : devis et demande de subvention

Délibération 11-2024-6 : remplacement des fenêtres étage de la mairie

Délibération 11-2024-7 : remplacement des vitrages étage mairie : demande de subvention Révolution et Département

M. Dumas donne lecture des devis suivants :

EURL Xavier Laurand : fenêtres bois petits carreaux, RAL 7005 : 6732 € HT

CS Menuiserie : fenêtres bois petits carreaux, RAL 7005 : 6615 € HT

Le remplacement des châssis fixes situés à l'étage de la mairie a été attribué lors d'une précédente séance de conseil municipal à l'EURL Xavier Laurand. Ainsi, compte tenu du faible écart de prix le conseil municipal décide d'attribuer le remplacement des fenêtres à l'EURL Xavier Laurand afin que les travaux soient réalisés sur la même période.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de l'EURL Xavier LAURAND pour le montant de 6732 € HT.

Mme le Maire propose de solliciter une aide financière au Département et à Révolution.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

17- Sécurisation entrée de l'école

Les travaux d'installation du visiophone sont terminés.

18- Secrétariat de mairie : réparation du sol

Le carrelage de la partie accueil du secrétariat s'est soulevé et décollé.

M. Dumas donne lecture du devis de l'entreprise De Zan Agencement qui propose la pose de parquet flottant, seuils, plinthes et baguette cache-câbles pour le montant de 438 €.

Le conseil accepte à l'unanimité.

19- Salle des fêtes : reprise des travaux

La réunion de chantier de rentrée s'est tenue le 4 septembre et prévoit l'intervention de l'entreprise Fessy semaine prochaine.

20- Eglise : devis autels

Une seule des entreprises contactées est compétente pour réaliser les travaux de réparation des autels latéraux de l'église.

Le devis de l'entreprise SAS Gosetto et Frères est d'un montant de 850 € HT.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

21- Travaux divers

La buanderie du gîte située à l'étage et plein sud est entièrement vitrée et ne dispose pas de volets, il y fait donc très très chaud l'été. Il est donc difficile d'y travailler. Les employées demandent s'il serait possible d'installer un climatiseur. M. Dumas contactera des entreprises à ce sujet.

QUESTIONS DIVERSES

22- Reprise commerce : bureau de tabac (pour information)

La reprise du commerce est prévue pour le 25 septembre 2024. L'activité blanchisserie sera la seule qui ne sera pas conservée. Les horaires d'ouverture seront identiques, avec une éventuelle ouverture le mercredi après-midi.

23- Rappel formation 21 septembre sur les chemins ruraux

Mme le Maire rappelle qu'une formation destinée aux élus sur les chemins ruraux se tiendra le 21 septembre de 9h à 13h.

QUESTIONS DIVERSES

Séance levée à 21h50

Le Secrétaire de séance



Le Maire



Mis en ligne sur le site le :

03 OCT. 2024